

Conseil Communautaire du 03 février 2017
Délibération N° AG2017-14

Objet : Désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail

Suite à la délibération N° AG2017-03, il est nécessaire de mettre en place un Comité Technique et un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Dans le cadre de la parité de ces instances, il est donc nécessaire de se prononcer sur la désignation des représentants de la collectivité au sein du Comité technique et du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail :

- 5 membres titulaires (3 pour l'Intercom et 2 pour le CIAS) et
- 5 membres suppléants (3 pour l'Intercom et 2 pour le CIAS).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, à l'unanimité :

Titulaires

Suppléants

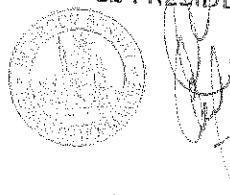
INTERCOM

- Pierre CHAUVIN
- Frédéric SCRIBOT
- Lionel PREVOST
- Colette DROUIN
- Frédéric DELAMARE
- Didier LECOQ

CIAS

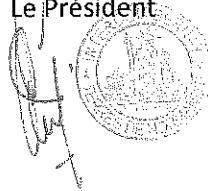
- André ANTHIERENS
- Brigitte BINET
- Pierre MALARGÉ
- Martine VATINEL

DELIBERATION DU 03 FÉVRIER 2017
RENDU EXÉCUTOIRE PAR PUBLICATION
OU NOTIFICATION AU COMITÉ DU 16.2.17
"LE PRÉSIDENT"



Pour extrait certifié conforme,

Le Président



Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
122	122	0	0